

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

5^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 27 septembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.09.05/461

Report de l'affaire 6 de l'ordre du jour du Conseil :
Modification de la délibération n°2016.07.08/303
datée du 15 juillet 2017 portant
modification de l'intérêt communautaire
du bloc de compétence « politique de la ville »
libellé à l'article L5216-5-I-4° du CGCT

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 27 septembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence, *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 21 septembre 2017.

Présents : 28		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusés représentés : 6
Vice-Présidents : M. Jacques BANGOU (1 ^{er} Vice-Président) <i>Procuration à Mme Suzelle SEVILLE</i> Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à M. Eric JALTON</i>
Conseillère Communautaire - Membre du Bureau : <i>Mme Josiane GATIBELZA</i> <i>Procuration à M. Jean-Charles SAGET</i>
Autres Conseillers Communautaires : <i>Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO</i> <i>Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE</i> M. José GUIOLET <i>Procuration à Mme Juliana FENGAROL</i> M. Jocelyn LEREMON <i>Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS</i>

Excusés non représentés : 8
Vice-Président : M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : M. Fabert MICHELY Mme Lyliane PIQUION M. Michel RINÇON M. Max CELIGNY
Autres Conseillers Communautaires : Mme Lise Claude AZEDE M. Georges BERGINA Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Absents : 8
Vice-Présidents : MM. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Autres Conseillers Communautaires : M. Chazy CIRANY M. Audry CORNANO M. Harry DURIMEL M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN

COURRIER ARRIVÉ LE
09 OCT. 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales;
- VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 11;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

Considérant le rapport du Président;

La délibération n°2016.07.08/303 en date du 15 juillet 2017 portant modification de l'intérêt communautaire du bloc de compétence « *politique de la ville* » libellé à l'article L5216-5-I-4° du Code général des collectivités territoriales, a été approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans le contexte de la publication de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Tenant compte de l'expérience de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans la conduite du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de 2012 à 2017 ; de son rôle de pilote dans l'élaboration du contrat de ville de la période 2014-2020 ; de son implication dans le pilotage de l'élaboration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU)..., il apparaît pertinent, dans l'esprit du texte de la loi du 21 février 2014, qu'elle soit identifiée comme l'interlocutrice unique des programmes et intervention liés à la politique de la ville sur son territoire.

Il convient donc de modifier la délibération n°2016.07.08/303 afin de positionner la Communauté d'Agglomération CAP Excellence comme compétente pour le pilotage de l'intégralité des conventions de rénovation urbaine et de renouvellement urbain signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Considérant la nécessité de poursuivre les discussions avec les villes membres en vue d'approuver l'intérêt communautaire du bloc de compétence « *politique de la ville* » libellé à l'article L5216-5-I-4° du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- De reporter l'affaire 6 de l'ordre du jour du Conseil communautaire : Modification de la délibération n°2016.07.08/303 datée du 15 juillet 2017 portant modification de l'intérêt communautaire du bloc de compétence « politique de la ville » libellé à l'article L5216-5-I-4° du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général, Madame le Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 09 OCT. 2017



